

## Conseil Municipal

### Séance du lundi 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL, après avoir été convoqué le 24 mars 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président :** Ollivier ARTUPHEL  
**Secrétaire de séance :** CAPEL-FABRE Marie-Catherine

#### Présents (28) :

ARTUPHEL Ollivier, HOOG Jean-Claude, SIMONIAN Frédéric, FALCONE Josiane, LAPIERRE Loïc, LEROI Lysiane, GORNIKOWSKI Pascal, GASTEL Christine, FALCONETTI Yoan, MEDA Karine, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, BARBET Franck, MULLER Sophie, HENRY Céline, HANRIOT Gilles, VERGNAU Marie-Hélène, PATOUX Hervé, DESPLAT Eric, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey, HURET Hélène, VIOLA Fabrice, BANI-COPPOLA Anaïs, CASCIOTTI Brigitte, CABALLERO Bernard, PAUL-RUBINO Ophélie, PARISIEN Anthony, MIRA Marion, MONETTI Julien.

**Représentés (1) :** CAER Richard (ayant donné pouvoir à VIOLA Fabrice).

#### Délibération n° 26-26

##### Résultat du vote :

**Pour** : 29  
**Contre** : 0  
**Abstention** : 0

Thématique : Exécutif – Administration Générale

#### Objet : Désignation des délégués qui siègeront au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Sainte-Baume (SIAE)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal qui siègeront au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Sainte Baume (S.I.A.E.).

Vu les articles L 5212-7 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Sainte Baume (S.I.A.E.),

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Désigne** pour l'y représenter, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

##### Délégués Titulaires :

- Ollivier ARTUPHEL
- Hervé PATOUX

##### Déléguées Suppléantes :

- Karine MEDA
- Marie Hélène VERGNAU

Adopté à l'unanimité.

Fait à Nans-les-Pins, le 30 mars 2026.

La Secrétaire de séance  
CAPEL-FABRE Marie-Catherine



Le Maire,  
Ollivier ARTUPHEL.